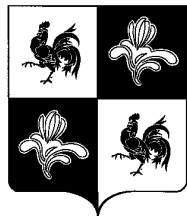


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



4 novembre 2008

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

1^{er} AJUSTEMENT 2008

**de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2008**

PROGRAMME JUSTIFICATIF

DIVISION 10 - ADMINISTRATION

Programme 0 – Subsistance

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2008 initial	2008 ajusté
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	2013	2083
Rémunération du personnel contract.	10	0	0	11.04	cnd	597	497
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	106	103
Provision de pension	10	0	0	11.06	cnd	540	386
Pensions pour cause d'inaptitude	10	0	0	11.30	cnd	66	66
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd	5	4
Frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	58	59
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd	16	16
Frais liés à l'informatisation de l'Adm.	10	0	0	12.04	cnd	12	12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	350	350
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	164	164
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	24	24
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd	71	71
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	10	10
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	5	5

Objectif du programme

Ce programme couvre les frais relatifs à la rémunération du personnel, aux charges de pension ainsi qu'au fonctionnement de l'administration.

L'ajustement n'apporte que de légères modifications, entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration (essentiellement des diminutions dans les crédits pour rémunération du personnel, certains recrutements ayant pris cours ou devant prendre effet après la date initialement prévue).

DIVISION 11 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIO-VISUEL ET ENSEIGNEMENT

Programme 1 – Culture

Activité 1 - Politique culturelle en général

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de prom., diff., publication	11	1	1	12.02	cnd	38	38	38	38
Subv. aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	300	300	300	235
Subv. en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	82	97	97
					caa			0	14
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04		254	254	254	261
Infrastructures culturelles : subv. pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	25	25	25
Subv. aux associations (sect. public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64	64	64
Soutien aux maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	200	200	200	210
Infrastructures culturelles : subv. pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	27	27	27
Dotations au SGS Bâtiments	11	1	1	61.35	cnd	733	671	671	568

Commentaires par allocation de base

A.B.33.01 – Subventions aux associations (sect. Privé)

Crédit proposé : 235.000 €

Un crédit de 65.000 € avait été prévu pour le développement d'une carte de lecteur unique permettant aux bruxellois d'accéder avec celle-ci à toutes les bibliothèques publiques bruxelloises. Afin de respecter la classification économique des dépenses et des recettes des administrations publiques, ce crédit a été transféré à l'A.B. 11.13.43.22

AB 33.03 - Subventions en faveur des arts du cirque

Crédit proposé : 97.000 € (cnd)
14.000 € (caa)

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions aux organismes et associations de la Région bruxelloise actives en matière d'art du cirque.

Suite à une erreur de transcription administrative du crédit voté par l'Assemblée au budget 2008 pour ce secteur, une somme de 13.200 € n'a pas pu être engagée au bénéfice de l'asbl Banquine. Le crédit d'année antérieure de 14.000 € permet de rectifier cette erreur.

A.B.33.04 – Subvention à l'asbl CFC Editions

Crédit proposé : 261.000 €

Crédit majoré pour permettre la prise en charge des frais de fonctionnement, des frais de loyer et des charges locatives (y compris les précomptes immobiliers) ainsi que des activités de l'asbl CFC-Editions – Quartiers Latins, en application de la convention d'occupation établie avec la Commission Communautaire française.

A.B.43.20 – Soutien aux maisons locales des cultures

Crédit proposé : 210.000 €

Crédit majoré pour répondre à l'augmentation des activités culturelles et artistiques des maisons locales des cultures et de la cohésion sociale qui contribuent à développer les ressources créatrices des habitants de la région bruxelloise.

A.B. 61.35 - Dotation SGS Bâtiments

Crédit proposé : 568.000 €

Ce crédit a été adapté aux besoins.

Activité 2 – Danse-Musique - Théâtre-Conte

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	2	12.02	cnd	20	10	10	10
Subventions aux associations	11	1	2	33.01	cnd	1361	1361	1361	1380
Subv. aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public	11	1	2	33.02	cnd	170	170	170	173

Commentaires par allocation de base

A.B.33.01 – Subventions aux associations

Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française régissant l'accès à des stages de pratique professionnelle dans le secteur théâtral pour des jeunes comédien(ne)s, dénommé Fonds d'Acteurs;
- Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française permettant la promotion de spectacles de théâtre, conte et danse à l'étranger;
- Règlement de l'Assemblée de la Commission communautaire française relatif à l'octroi de subsides aux compagnies de théâtre et chorégraphiques dans le cadre d'un programme d'initiation du public scolaire au théâtre et à la danse;

Crédit proposé : 1.380.000 €

L'augmentation de ce crédit permet de répondre aux besoins des associations actives dans le secteur du théâtre, de la musique et de la danse.

A.B.33.02 – Subventions aux associations actives en matière de théâtre pour le jeune public

Crédit proposé : 173.000 €

L'augmentation de ce crédit permet de répondre aux besoins des associations actives dans le secteur du théâtre destiné au jeune public.

Activité 3 – Livre – Littérature – Langue française

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	3	12.02	Cnd	10	10	10	4
Subventions aux associations	11	1	3	33.01	Cnd	405	405	405	422
Subventions aux bibliothèques et ass. s'occupant de la lecture	11	1	3	33.02	Cnd	126	126	126	126
Subvention au Centre Littérature de Jeunesse de langue française de Bruxelles	11	1	3	43.00	Cnd	0	25	25	25
Subvention de fonct. aux bibliothèques communales	11	1	3	43.22	Cnd	321	321	321	386
Subvention d'invest. aux bibliothèques communales	11	1	3	63.21	Cnd Caa	237	237	237	237
Subvention d'investissement aux bibliothèques communales pour l'achat de livres en langues étrangères	11	1	3	63.22	cnd	100	100	100	100

Commentaires par allocation de base

A.B.12.02 – Dépenses de promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 4.000 €

Ce crédit a été adapté aux besoins et un transfert d'un montant de 6.000€ vers l'AB 11.13.33.01 permettra le subventionnement d'associations actives en matière de livre, littérature et langue française.

A.B.33.01 – Subventions aux associations

Crédit proposé : 422.000 €

Ce crédit a été majoré pour permettre le subventionnement d'associations actives en matière de livre, littérature et langue française ainsi qu' une augmentation des moyens pour le fonctionnement des activités de la Maison de la Francité.

A.B. 43.22 – Subvention de fonctionnement aux bibliothèques communales

Base légale, décrétole ou réglementaire :

- décret de la CF du 28 février 1978 organisant le Service public de la Lecture, ainsi que ses arrêtés d'application ;
- règlement de l'ACCF relatif au subventionnement en matière de Lecture publique.

Crédit proposé : 386.000 €

Un crédit de 65.000€ avait été prévu pour le développement d'une carte de lecteur unique permettant aux bruxellois d'accéder avec celle-ci à toutes les bibliothèques publiques bruxelloises. Afin de respecter la classification économique des dépenses et des recettes des administrations publiques, ce crédit a été transféré de l'A.B. 11.13.43.22

Activité 5 – Arts plastiques – Musées

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	5	12.02	cnd	12	10	10	10
Subventions aux associations	11	1	5	33.01	cnd	496	496	496	508
Subvention à l'asbl CIVA	11	1	5	33.02	cnd	256	256	256	271

Commentaires par allocation de base**A.B.33.01 – Subventions aux associations**

Crédit proposé : 508.000 €

L'augmentation de ce crédit permettra de répondre aux besoins d'associations actives dans le secteur des arts plastiques.

A.B.33.02 – Subvention à l'asbl CIVA

Crédit proposé : 271.000 €

Ce crédit est destiné à majorer les moyens du Centre International pour la Ville et l'Architecture (CIVA) pour couvrir partiellement l'augmentation des dépenses énergétiques et de fonctionnement.

Activité 6 – Audio-visuel

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	1	6	12.02	cnd	18	18	18	18
Frais de fonctionnement du service de prêt de matériel	11	1	6	12.11	cnd	60	60	60	60
Subventions aux associations	11	1	6	33.01	cnd	407	407	407	415
Subvention à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.02	cnd	1950	1990	2010	2426
Subvention extraordinaire à Télé-Bruxelles	11	1	6	33.03	cnd	200	100	100	100
Partenariat rédactionnel de TLB avec radio bxl	11	1	6	33.04	cnd	200	200	200	200

Commentaires par allocation de base**A.B.33.01 – Subventions aux associations**

Crédit proposé : 415.000 €

L'augmentation de ce crédit permet de répondre aux besoins des associations actives dans le secteur de l'audiovisuel.

A.B.33.02 – Subvention à Télé-Bruxelles

Base légale, décrétole ou réglementaire : contrat de gestion

Crédit proposé : 2.426.000 €

Le montant de 90.000€ destiné à résorber le déficit cumulé de la chaîne n'a pas pu être totalement engagé faute de moyens suffisants sur cette allocation. Un crédit de 16.000€ est ainsi destiné à compléter l'engagement de ce montant. En outre, un montant exceptionnel de 400.000€ est destiné à répondre aux besoins de la chaîne.

Activité 7 –Centres culturels

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Subventions aux associations	11	1	7	33.01	cnd	313	313	313	313
Subvention aux Halles de Schaerbeek	11	1	7	33.02	cnd	80	80	80	85

Commentaires par allocation de base**AB .33.02- Subvention aux halles de Schaerbeek**

Crédit proposé : 85.000 €

L'augmentation de ce crédit est destinée à majorer la subvention de fonctionnement des Halles de Schaerbeek pour les activités socio-culturelles à caractère francophone et particulièrement les activités et projets de proximité.

Programme 2 – Sports et Jeunesse

Activité 1 - Jeunesse, ludothèque

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Autres dépenses de promotion, diffusion jeunesse	11	2	1	12.02	cnd	7	7	7	7
Autres dépenses de promotion diffusion, ludothèques	11	2	1	12.03	cnd	15	15	15	15
Subv. aux associations en matière de jeunesse	11	2	1	33.01	cnd	254	254	254	256
Subv. Aux associations en matière de ludothèques	11	2	1	33.02	cnd	62	62	62	62
Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse	11	2	1	33.03	cnd	45	45	45	45
Subvention pour aménagement ou amélioration des installations	11	2	1	52.01	Cnd caa	17	17	17	17

Commentaires par allocation de base

A.B.33.01 – Subventions aux associations en matière de jeunesse

Crédit proposé : 256.000 €

Cette légère augmentation permettra de répondre aux besoins des associations actives dans le secteur de la jeunesse.

Activité 2 - Sports

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	transfert	2008 ajusté
Dépenses de promotion , publication	11	2	2	12.02	cnd	65	50	+20	70
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	307	350	-20	450
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	174	174		219
Association de gestion du centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd	118	118		118

Commentaires par allocation de base

Un arrêté de transfert a été réalisé, il y a quelques semaines entre la 12.02 et la 33.01.

A.B. 12.02 - Dépenses de promotion , publication

Crédit proposé : CND : 70.000 €

Les crédits supplémentaires ont permis la prise en charge par la COCOF de sa quote part dans l'organisation avec la Communauté française des « Mérites sportifs »

A.B. 33.01 - Subventions aux associations

Crédit proposé : CND : 450.000 €

Le crédit est augmenté afin, entre autre, de financer de façon plus importante le projet « Sports au féminin ».

A.B. 33.02 - Subventions aux clubs sportifs

Crédit proposé : CND : 219.000 €

Le crédit est augmenté afin de ramener le niveau de subvention par club à celui de 2006.

Activité 3 – Petite Enfance

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ..) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	11	2	3	12.01	cnd	22	22	22	22
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication	11	2	3	12.02	cnd	20	20	20	20
Subventions aux associations	11	2	3	33.01	cnd	213	213	213	219

Commentaires par allocation de base

A.B.33.01 – Subventions aux associations

Crédit proposé : 219.000 €

L'augmentation de ce crédit permettra de majorer la subvention à l'asbl Fraje, centre de formation spécialisé dans les milieux d'accueil du jeune enfant, créé par la Commission communautaire et conventionné par elle.

Programme 6 – Activités parascolaires à caractère pédagogique

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Prestations de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2	2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45	37
Subventions aux associations	11	6	1	33.01	cnd	322	307	315
Frais de mission à l'étranger	11	6	2	12.01	cnd	0	0	0

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.02 – Dépenses de promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 37.000 €

Ce crédit a été adapté aux besoins relatifs aux dépenses des marchés de services, de biens ou de fournitures en matière d'activités de type pédagogique en faveur du monde scolaire bruxellois francophone.

Un transfert de crédit de 8.000 € a été réalisé vers l'A.B. 11.61.33.01.

A.B.33.01 – Subventions aux associations

Crédit proposé : 315.000 €

Ce crédit permet, entre autre, d'assurer la continuité des politiques de subvention aux activités parascolaires pédagogiques (écoles de devoirs, initiatives de tutorat, initiatives d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de développement de la citoyenneté dans les établissements scolaires de tous les réseaux).

Il assure également le financement de l'Institut supérieur de pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB) (convention-cadre) et de la coordination des écoles de devoirs (CEDD) (contrat-programme).

L'ajustement provenant du transfert de 8.000 € de l'A.B. 11.61.12.02 permet de couvrir les dépenses prévues.

DIVISION 21 – ADMINISTRATION

Programme 0 – Subsistance

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog	Act.	A.B.	Crédit	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de toute nature relatives au déménagement	21	0	0	01.02	Cnd		
Dépenses de toute nature relatives à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	Cnd	120	180
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	co ce	3.151 3.174	3.151 3.174
Accord non marchand (ACS)	21	0	0	01.05	Cnd	500	500
Dépenses de toutes natures relatives à la réforme de la comptabilité	21	0	0	01.06	Co ce	30 60	30 60
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	12.960	12.487
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	2.600	2.800
Indemnités résultant de la responsabilité de la C.C.F. à l'égard de son personnel	21	0	0		cnd	0	0
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	757	742
Charges et provisions de pensions pour les agents ex-CFC	21	0	0	11.08	cnd	610	564
Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-Province	21	0	0	11.09	cnd	2.849	2.849
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	cnd	6	2
Charges des pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	25	25
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1.113	1.113
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	Cnd	40	10
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	45	45
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	512	530
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112	112
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	785	865
Dépenses liées à la Réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	12.07	Co Ce	0 0	0 0
Missions SHE et médecine du travail	21	0	0	12.09	cnd	100	126
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1378	1378
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	0	0
Frais de location simple (leasing op.)	21	0	0	12.13	cnd	86	86
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40	25
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40	40
Dotations au service social	21	0	0	33.01	cnd	638	638
Dotations au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	Cnd	755	706
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	100	100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	100
Dépenses patrimoniales SIPP	21	0	0	74.03	cnd	18	18
Investissement Matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	0	0

Ce programme de subsistance est destiné à couvrir les frais de rémunérations et les charges de pension du personnel ainsi que le fonctionnement de l'administration. Outre de modiques modifications, entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration, l'ajustement appelle les observations suivantes :

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.03 – Dépenses de toute nature relatives à l'accord non marchand

Crédit proposé : 180.000 €

Augmentation proposée afin de couvrir les frais d'une étude sur le bien-être des travailleurs dans le secteur non-marchand.

A.B.11.03 – Rémunération du personnel statutaire

Crédit proposé : 12.487.000 €

Les épreuves pour les examens de recrutement étant plus tardives que prévues lors de la confection du budget initial 2008, le crédit proposé est suffisant pour payer la prime de bilinguisme aux agents concernés à partir du 1er janvier 2008, pour payer le surcoût d'indexation supplémentaire et pour compenser la demande d'augmentation de crédit à l'AB 21.00.11.04 «Rémunération du personnel contractuel ».

A.B.11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 2.800.000 €

Les examens permettant la statutarisation éventuelle d'agents contractuels ont eu lieu plus tardivement que prévus lors de la confection du budget initial 2008. Le recrutement d'agents de niveau 1 ne pouvant être effectué encore en 2008, il a été organisé, dans le courant du mois de juin, des épreuves pour engager des contractuels de niveau 1 dans l'attente de recrutements. L'augmentation est compensée par une diminution sur l'AB 21.00.11.03.

A.B.11.05 – Frais liés au personnel

Crédit proposé : 742.000 €

La légère diminution est due à l'augmentation modérée des abonnements SNCB.

A.B. 11.08 – Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-CFC

Crédit proposé : 564.000 €

Le montant total des factures complémentaires à payer suite au départ à la pension avant 65 ans a été un peu moindre que prévu.

A.B. 11.10 – Primes de responsabilisation

Crédit proposé : 2.000 €

La diminution du montant permet de couvrir la prime de responsabilisation demandée.

A.B. 11.21 – Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel

Crédit proposé : 10.000 €

La diminution du montant permet de couvrir d'éventuelles indemnités à venir.

A.B. 12.03 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 530.000 €

L'inflation plus importante que prévue a une répercussion sur les primes « accidents de travail » et « responsabilité civile » d'ETHIAS ainsi que sur les factures provenant d'ADEHIS. L'augmentation demandée est compensée par une diminution à l'AB 21.00.11.08.

A.B. 12.05 – Frais liés à l'informatisation de l'administration

Crédit proposé : 865.000 €

Ce crédit est augmenté afin de couvrir les frais de maintenance informatique de l'administration.

A.B. 12.09 – Missions du Service interne de Prévention et de Protection du travail

Crédit proposé : 126.000 €

Ce crédit est augmenté afin de couvrir les frais liés à une mission de médiation à l'Etoile polaire.

A.B. 12.15 – Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique.

Crédit proposé : 25.000 €

L'utilisation réelle des places de crèches à Schaerbeek et Anderlecht permet un ajustement de cette allocation budgétaire.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiment

Crédit proposé : 706.000 €

Une diminution du crédit est proposée au regard de la réalisation effective des travaux en projet.

DIVISION 22 – AIDE AUX PERSONNES

Programme 1 – Action Sociale

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	transfert	2008 ajusté
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	22	1	0	12.01	cnd	37	37	-19	18
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	41	-28	13
Subv. à des organismes d'aide sociale, familiale, 3 ^e âge	22	1	0	33.01	Cnd	500	515	+110	625
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2600	2698		2698
Frais de raccordement, de placement et de location d'1 app. Téléphonique et frais d'1 système de télévigilance	22	1	0	33.04	cnd	115	115		115
Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale »	22	1	0	33.05	cnd	42	42		42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	8077	8351	+14	8365
Subventions aux services d'aide sociale aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	398	808	-47	761
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	Cnd	30	80		80
Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135	-30	105

Commentaires par allocation de base modifiée

Compte tenu de l'arrêté de transfert réalisé en septembre, aucun ajustement est effectué dans le programme 1 de la division 22.

Programme 3 – Personnes Handicapées

Activité 3 – Service à gestion séparée : Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

Commentaire par allocation de base :

Activité 3 – Service à gestion séparée : Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

Dépenses :

- **article 8.01.05 (interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire)**

Montant proposé : 1.350.000 €

Ce crédit couvre l'augmentation des interventions dans les salaires des personnes handicapées pour compenser les pertes de rendement, l'adaptation des postes de travail, la prime à l'installation pour les indépendants, qui compense également la perte de rendement, et le contrat d'adaptation professionnelle.

Ce crédit tient compte de l'indexation des salaires. Il permet de couvrir les besoins attendus en la matière.

- **article 8.02.08 (subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement)**

Montant proposé : 78.661.000 €

Ce montant permet de couvrir, les avances mensuelles des centres de jour, d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés. Il permettra également de verser un montant de soldes pour la période 2001-2005.

Recettes :

Commentaire par allocation de base :

- **article 7.02.00 (prestations collectives)**

Montant proposé : 3.115.000 €

Ce montant intègre les récupérations réévaluées en 2008 en prestations collectives et le transfert des récupérations de subsides octroyés aux services d'accompagnement dans le cadre de la Loterie Nationales qui apparaît à l'article 7.03.00 .

- **article 7.03.00 (initiatives)**

Montant proposé : 107.000 €

Ce montant intègre les récupérations de subsides octroyés aux services d'accompagnement dans le cadre de la Loterie Nationale qui apparaissait initialement à l'article 7.02.00, mais aussi des subsides octroyés dans le cadre des projets dits « initiatives ».

- **article 7.07.00 (dotation)**

Montant proposé : 107.714.000 €

Ce montant équilibre la balance recettes/dépenses du budget du SBFPH.

- **article 7.08.00 (FSE)**

Montant proposé : 645.000 €

Ce crédit est réservé par le FSE pour l'année 2007.

- **article 7.10.00 (autres produits)**

Montant proposé : 30.000 €

Programme 5 – Infrastructures sociales

AB 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments- Personnes handicapées

La répartition de la dotation au sein du SGS :

Infrastructures sociales pour personnes handicapées (secteur privé)

Crédit proposé : 861.000 euros

Ce crédit est destiné aux subventions relatives à la construction, l'achat, l'aménagement ou l'équipement de centres de jour et d'hébergement du secteur privé. Une priorité est accordée aux travaux nécessaires pour garantir la sécurité, travaux qui sont réclamés par le service régional d'incendie.

Au regard des dossiers en possession de l'administration et traité par celle-ci , ce crédit est diminué.

Infrastructures sociales pour personnes handicapées(secteur public)

Crédit proposé : 0 euros

Ce crédit est destiné aux subventions relatives à la construction, l'achat, l'aménagement ou l'équipement de centres de jour et d'hébergement du secteur public. Une priorité est accordée aux travaux nécessaires pour garantir la sécurité, travaux qui sont réclamés par le service régional d'incendie. Aucune demande émanant d'un pouvoir public n'a été introduite.

Programme 4 – Famille

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Subventions aux services d'aide à domicile	22	4	0	33.12	cnd	23710	24079	24108
Subventions aux centres de planning familial	22	4	0	33.13	cnd	5697	5868	5839
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	79	79	79
Subventions aux Centres de formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd	301	259	259
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd	239	290	290
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	251	301	301

Commentaires par allocation de base modifiée

A.B.33.12 – Subventions aux services d'aide à domicile

Crédit proposé : CND 24.108.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires afin de pouvoir payer les avances 2008 et les soldes 2008 en 2009.

A.B.33.13 – Subventions aux centres de planning familial

Crédit proposé : CND 5.839.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires afin de pouvoir payer les avances 2008 et les soldes 2008 en 2009.

Programme 5 – Infrastructures sociales

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2	2	0
Dotations au SGS Bâtiments – Personnes handicapées	22	5	0	61.35	cnd	1197	1197	861
Dotations au SGS Bâtiments – Cohésion sociale	22	5	0	61.36	cnd	100	100	40
Dotations au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.37	Cnd	1668	1668	687
Subv. aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13	13	0

Commentaires par allocation de base modifiée

A.B.12.01 – Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'infrastructures sociales

Crédit proposé : 0 €

Ces crédits ne sont pas nécessaires en 2008.

AB 61.37 – Dotation au SGS Bâtiments- Action sociale

Crédit proposé : 687.000 (cnd)

Nouvelles estimations des besoins nécessaires au SGS afin de couvrir les dépenses payables en 2008.

La répartition de la dotation au sein du SGS :

- Infrastructures sociales (secteur privé) AB 6.22.50.01
351.000 € (co)
1.450.000 € (ce)
- Infrastructures sociales (secteur public) AB 6.22.50.04
336.000 € (co)
550.000 € (ce)

A.B.63.24 – Subventions aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades

Crédit proposé : 0 €

Ces crédits ne sont pas nécessaires en 2008.

DIVISION 23 – SANTE

Programme 1 – Support de la politique générale

(en milliers d'EUR)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	2008 initial	2008 ajusté
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	23	1	0	12.01	cnd	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	69	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	59	59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	84	76
Subvention à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale	23	1	0	33.11	cnd	89	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	Cnd caa	990	999 6
Subventions pour des initiatives en matière de promotion à la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105	108
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	22	12

Les modifications inscrites à l'ajustement permettent d'adapter les moyens aux besoins.

Commentaires par allocation de base

A.B.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

En 2008, Cette A.B permet le financement des projets suivants :

- le Smes (santé mentale et exclusion sociale) ;
- le projet de collaboration du service de santé mentale Le Méridien pour sa collaboration avec l'Ucl dans le cadre du programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale.

Le montant nécessaire pour ces deux projets étant inférieur au budget initial de l'AB, le solde a été transféré vers une autre AB dans le cadre de laquelle il pourra être utilisé.

A.B.41.01 – Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées

Cette A.B. a été initialement dotée d'un montant permettant de financer les accord de coopérations conclus en matière de santé pour l'environnement d'une part et la drogue d'autre part. Le montant inscrit à l'initial 2008 correspond aux montants prévus par ces accords de coopération. En matière de drogue, l'accord de coopération n'est pas encore totalement appliqué puisque la cellule générale drogue commence seulement à se mettre en place. Dès lors, le montant non utilisé a été transféré vers une autre AB ou il pourra utilement servir.

A.B.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de promotion à la Santé

Le montant complémentaire de 3.000 € va permettre de prévoir un crédit pour année antérieure. Il s'agit de pallier au fait que le solde du subside payé pour l'asbl Bruxelles ville en santé a été affecté à une mauvaise année et dès lors il ne reste plus assez pour payer le solde de l'année concernée.

A.B.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

Un montant complémentaire de 15.000 € va permettre de financer les projets habituellement pris en charge dans le cadre de cette A.B.

Les projets financés à hauteur de plus de 10.000 € et dont le budget prévisionnel était supérieur au montant donné l'année précédente, se sont vu octroyé un complément de 2 %.

Programme 2 – Services ambulatoires

(en milliers d'EUR)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	2008 initial	2008 ajusté
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	12782	12.650
Subventions aux centres d'accueil téléphonique	23	2	0	33.05	cnd	806	746
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50	0
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	cnd	28	28
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	993	993
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	cnd	1368	1248
Subventions aux associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	2631	2531
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3858	3868
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires	23	2	0	33.17	Cnd caa	157	524 25
Subventions aux réseaux et partenariats en santé	23	2	0	33.18	Cnd caa	550	602 8
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0

D'une manière générale, les crédits ont été revus pour s'adapter à l'utilisation réelle.

Commentaires par allocation de base

A.B.33.04 – Subventions aux services de santé mentale

Crédit proposé : 12.650.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2008 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.05 – Subventions aux centres d'accueil téléphonique

Crédit proposé : 746.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2008 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

l'asbl « SISD » n'a pas déposé de demande de financement à la CCF. Elle a reçu les financements prévu par le fédéral.

A.B. 33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile

Crédit proposé : 1.248.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2008 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

Crédit proposé : 2.531.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2008 compte tenu de l'indexation . Trois maisons médicales ont été agréés en 2008 mais une a été agréée en cours d'année

A.B. 33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Crédit proposé : 3.868.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2008 compte tenu de l'indexation .

A.B. 33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires

Crédit proposé : 524.000 €

L'augmentation de ce crédit va permettre de poursuivre des projets qu'il semble opportun de poursuivre à savoir :

- le recueil des données dans le secteur de la santé mentale ;
- le tableau de bord pour le secteur des maisons médicales ;
- le projet « Quality Nights » de Modus Fiesta ;
- le financement de la Famgb ;
- le projet « bien être » de l'Entr'aide des Marolles.

De plus un complément exceptionnel est prévu pour l'asbl Centre local de promotion à la santé qui compte tenu des 3 sauts d'index et de frais complémentaires exceptionnels dû à un déménagement, est cette année en difficulté.

Nous souhaitons poursuivre le travail en matière de « stress et travail », notamment en matière de sensibilisation des employeurs.

La suite à la table ronde « alcool et jeune » doit également être envisagée. Pour ce faire, une étude quant à l'offre que l'asbl « Infor-Drogues » pourrait apporter en se positionnant comme interlocuteur en matière d'alcool et jeunes est prévue.

L'asbl « Coin des Cerises » est un projet de santé mentale situé à la limite de Laeken et de Neder-over-heembeek financé dans le cadre des initiatives.

Il est proposé d'augmenter le budget de cette association pour permettre d'augmenter le cadre de personnel.

A.B. 33.18 – Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé

Crédit proposé : 602.000 €

Ce crédit a permis de financer l'ensemble des réseaux sur une année civile.

DIVISION 24 – TOURISME

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2008 Initial	Transf.	2ème ajust.	2008 Ajusté
Mise en œuvre du plan tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	Cnd	500	-500		0
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'adm.	24	0	0	12.01	cnd	65	100		165
Promotion, publication diffusion	24	0	0	12.02	cnd	71	20		91
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	co ce	39 18	8 8		47 26
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	Cnd caa	1432	370	100	1902
Subvention de fonctionnement à l'OPT	24	0	0	33.03	Cnd	0	4000		4000
Subvention à l'OPT pour les missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	33.04	Cnd	0	474		474
Subv. de fonctionnement à l'OPT	24	0	0	43.01	cnd	4474	-4474		0
<i>Subvention à l'OPT pour missions spécifiquement bruxelloises</i>	24	0	0	43.02	Cnd	0			0
Subv. d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	co ce	240 90		-90	150 90
Subv. d'équipement touristique (privé)	24	0	0	52.04	co ce	0 0			0 0
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20	10		30
Dotation au SGS Bâtiment	24	0	0	61.35	Cnd	183			183
Subv. d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	co ce	20 60	-10 -10	-10	0 50
Investissement indications touristiques	24	0	0	70.01	co ce	18 0	2 2		20 2

Commentaires par allocation de base

A.B.33.02 – Subventions aux associations actives en matière de tourisme

Crédit proposé : 1.902.000 €

Le montant de l'AB est augmenté de 370.000 € par transfert depuis l'AB 01.01 et de 100.000 € par ajustement afin de rencontrer des demandes de financement de projets supplémentaires des acteurs touristiques bruxellois et de mettre en œuvre les recommandations des assises du tourisme.

A.B. 52.03 – Subv. d'investissement en tourisme social (secteur privé)

Crédit proposé : co : 150.000 €
ce : 90.000 €

L'équipement du Centre d'Hébergement (90.000 €) ne pourra pas se faire en 2008.

A.B. 63.04 – Subv. d'équipements touristiques (secteur public)

Crédit proposé : co : 0 €
ce : 50.000 €

Le projet d'indications touristiques de la commune de Schaerbeek n'aboutira pas en 2008.

DIVISION 25 – TRANSPORTS SCOLAIRES

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	Ajusté 2008
Leasing financier de bus scolaires - Annuités	25	0	0	04.00	cnd	0	0	0
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.950	2.197	2.071
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	6.218	6.534	6.715
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	177	177	177
Frais de location de bus	25	0	0	12.13	cnd	100	100	45
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	74.01	cnd	0	0	0

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.04 – Rémunération du personnel d'accompagnement

Base légale : Arrêté n° 94/595 du 19/7/1994 du Collège de la Commission communautaire française relatif à l'accompagnement et la surveillance des élèves handicapés bénéficiant du transport scolaire et fréquentant un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française situé dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Crédit proposé : 2.071.000 €

Cette diminution de 126.000 € a été effectuée par l'arrêté de redistribution 2008/825 transférant ce montant vers l'AB 25.00.12.03 pour pouvoir financer l'indexation en 2008 des rémunérations des transporteurs scolaires (+ 8,18 %).

A.B. 12.03 – Frais de transport

Base légale : Loi du 15 juillet 1983 portant création du service national de transport scolaire. A. R. du 7 février 1974 déterminant les modalités de prise en charge par l'Etat des frais de déplacement des élèves de l'enseignement spécial. Arrêté du 10 octobre 1984 fixant le cahier des charges en matière de transport des élèves fréquentant des établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Crédit proposé : 6.715.000 €

Ce crédit couvre l'indexation des coûts des transporteurs scolaires (+ 8,18 %) en cours depuis septembre 2008 ainsi que la création de trois nouveaux circuits. L'augmentation de 181.000 € est expliquée par le transfert de 126.000 € provenant de l'AB 25.0.0.11.04 et le transfert de 55.000 € provenant de l'AB 25.0.0.12.13.

A.B 12.13 – Frais de location de bus

Crédit proposé : 45.000 €

Ce montant permet la location de bus, sans chauffeur, pour remplacer les véhicules défectueux, hérités de la Communauté française.

En 2008, ce crédit a été diminué de 55.000 € par l'arrêté de redistribution 2008/659 transférant ce montant vers l'AB 25.00.12.03 pour couvrir les frais supplémentaires liés à l'indexation de 8,18 % des coûts des transporteurs scolaires.

DIVISION 26 – FORMATION PROFESSIONNELLE

Programme 3 – Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	Ajusté 2008
Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)	26	3	0	43.05	cnd	24.388	25.138	25.217
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics	26	3	0	43.06	cnd	2.335	2.385	2.385

Commentaires par allocation de base

A.B. 43.05 – Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)

Crédit proposé : 25.217.000 €

L'augmentation de 77.000 € de cette allocation budgétaire est destinée à couvrir une partie des coûts de l'accord sectoriel pour l'année 2008.

DIVISION 27 – DETTES

Activité 1 - Bâtiments scolaires

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2008 initial	2008 ajusté
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119	119
Dotation à la SPABSB	27	0	1	43.03	cnd	0	1097

Commentaires par allocation de base

A.B.43.03 – Dotation à la SPABSB

Crédit proposé : 3.254.000€

Le montant 2009 de la dotation à la spabsb est en partie anticipé et inscrit au budget ajusté 2008 pour un montant de 1.097.000 €.

DIVISION 28 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/77)	28	0	0	52.02	co ce	153 153	153 153	113 113
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	Cnd	45	45	27

Commentaires par allocation de base modifiée

A.B. 52.02 – Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/77)

Compensation partielle de l'augmentation de l'AB 11.22.33.01, en fonction des besoins réels sur cette allocation de base en 2008.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiment

Crédit proposé : 27.000 € (cnd)

Nouvelles estimations des besoins nécessaires au SGS afin de couvrir les dépenses payables en 2008.

Au sein du SGS, le budget devient

ce : 55

co : 27

DIVISION 29 – DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT

Activité 3 – Enseignement

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Rémunérations du personnel hors Haute Ecole	29	0	3	11.01	cnd	13.360	13.680	13.223
Rémunérations du personnel de la Haute Ecole	29	0	3	11.02	cnd	2.080	2.141	2.021
Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	29	0	3	11.04	cnd	26	31	31
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	420	420	420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-Province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd caa	70 0	70 0	63 7
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	29	0	3	11.21	cnd	10	10	10
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	cnd	10	10	10
Dépenses de subsides européens finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	co ce	113 0	74 0	74 0
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	12	7	7
Dépenses de fonctionnement des écoles de la CCF, hors Haute Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.074	6.195	6.311
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	181	65
Création d'un Centre de Technologies Avancées	29	0	3	33.01	cnd	0	200	200
Subv. de fonctionnement à la Haute Ecole Lucia de Brouckère	29	0	3	43.05	cnd	548	548	548
Dotation au SGS Batiments	29	0	3	61.35	cnd	8.665	8.665	6.245
Achat de biens meubles durables pour les établissements de la CCF hors Haute Ecole	29	0	3	74.01	cnd	816	816	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute Ecole	29	0	3	74.02	cnd	201	201	201
Achat de biens meubles bles pour les activités parascolaires	29	0	3	74.03	cnd	10	10	10

Commentaires par allocation de base

A.B. 11.01 – Rémunérations du personnel hors Haute Ecole

Crédit proposé : 13.223.000 €

La diminution correspond aux besoins constatés.

AB. 11.02 – Rémunérations du personnel de la Haute Ecole

Crédit proposé : 2.021.000 €

La diminution correspond aux besoins constatés.

A.B. 11.06 – Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-Province du Brabant

Crédit proposé : 63.000 € (cnd)
7.000 € (caa)

Ce crédit vise à couvrir un solde relatif à une facture 2006, reçue fin décembre 2007, qui concerne le paiement de quotes-parts de la Cocof dans la pension des enseignants. La réception tardive de cette facture n'a pas permis d'inscrire ce crédit d'année antérieure au budget initial 2008. Pour pouvoir l'engager, il est proposé de diminuer le crédit initial 2008 du montant nécessaire au paiement de ce solde.

A.B.12.11 – Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute Ecole

Crédit proposé : 6.311.000 €

Ce crédit a été augmenté afin de couvrir les dépenses de fonctionnement pédagogique (achat de matières premières pour les ateliers des métiers de bouche, les laboratoires, ...), de fonctionnement technique (achat de matières premières pour l'entretien de l'infrastructure, achat de matériaux divers), les dépenses de fonctionnement administratif (par ex. : papeterie - imprimés), des dépenses de fonctionnement relatives aux bâtiments (par ex. : énergie - téléphonie - loyers), les dépenses d'exploitation du matériel roulant, les frais de déplacement et de séjour des agents et les frais exposés pour rétribuer des personnes étrangères à la Commission communautaire française, pour des prestations jugées utiles (ex. : ateliers créatifs des CPMS).

Ce poste couvre les frais de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française hors Haute Ecole, ainsi que les frais de fonctionnement des différents campus d'enseignements gérés par la cellule de gestion des biens hérités du Brabant (frais indissociés à ceux des installations communes).

Un transfert de crédit d'un montant de 116.000€ a été réalisé de l'A.B. 29.03.12.12.

A.B. 12.12 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 65.000€

En octobre 1998, suite à une décision fédérale d'obliger les entités fédérées à assurer leur personnel contre les accidents de travail, la Communauté française a décidé de ne plus assurer le personnel enseignant subventionné. La Commission communautaire française a alors pris contact avec ETHIAS afin d'établir un avenant au contrat relatif aux accidents de travail, visant à inclure ce personnel.

Ce crédit a été adapté aux besoins afin de faire face à l'indexation des salaires dans les entreprises prestataires de service et à l'augmentation du prix des matières premières et services en 2008, un transfert de 116.000€ de l'AB 29.03.12.12 vers l'AB 29.03.12.11 a été réalisé.

AB. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiment

Crédit proposé : 6.245.000 €

Ce crédit, destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement au SGS Bâtiments pour ce qui concerne les bâtiments scolaires de la Cocof, a été adapté aux besoins constatés.

DIVISION 30 – RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Activité 0 - Relations internationales

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial	2008 ajusté
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	120	146	146	146
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	30	35	35	35
Frais de missions et de réceptions des Membres du Collège et des Membres de cabinets	30	0	0	12.00	cnd	30	25	25	25
Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20	20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	55	55	55	55
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232	232	232
Remboursement subsides fédéraux	30	0	0	45.40	cnd	0	0	0	10

Commentaires par allocation de base

A.B. 45.40 - Remboursement de subsides fédéraux

Crédit proposé : 10.000 €

Ce crédit servira au remboursement du trop perçu sur le subside fédéral 2007, versé à la Commission communautaire française, pour le programme d'action "Annoncer la Couleur".

